



USAGES

SECOND OEUVRE

(USO)

Pont de fin d'année 2022-2023

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2022-2023)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers.

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8

 5 jours ouvrables payés comme vacances
(26, 27, 28, 29, 30 décembre 2022)

 5 jours à compenser ou vacances
(2, 3, 4, 5, 6 janvier 2023)

Concernant **les 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 2023**, d'entente avec son personnel, chaque entreprise a la possibilité de remplacer ces jours, soit par des jours de vacances supplémentaires, soit par du travail compensatoire et en respectant les règles suivantes :

1. Il n'est pas possible de compenser les heures le samedi matin
2. Le total des heures de travail compensatoire ne doit pas dépasser les heures de travail perdues et à compenser
3. Dans la mesure du possible, le dépassement d'horaire ne doit pas excéder une demi-heure par jour.
4. Le salaire du travail compensatoire pour **les 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 2023** se calcule sans supplément et doit être bloqué pour être versée au travailleur avec son salaire de janvier 2023.
5. Les entreprises sont invitées à concentrer le rattrapage des heures avant la fin de l'année 2022.

Le travail s'arrêtera le **vendredi 23 décembre 2022 au soir** et reprendra le **lundi 9 janvier 2023 au matin**.